

Engraissement régional des bovins : dynamique contrastée

Les filières bovines de races allaitantes sont interdépendantes et soumises aux évolutions des marchés nationaux et européens. Le croisement de différentes données illustre la dynamique d'engraissement en région. Le cheptel allaitant régional perd 7 % de ses vaches entre 2018 et 2024. Les naissances de mâles allaitants diminuent de 13 % sur la même période. Les exportations de broutards sont dynamiques jusqu'en 2021 puis chutent de 17 % en 3 ans sous l'influence de la diminution de l'offre. L'engraissement de jeunes mâles allaitants ne représente que 15 à 20 % du nombre de broutards exportés mais sa croissance est continue depuis 2019. Si une offre européenne limitée en viande bovine génère des hausses de prix sur la viande, elle se répercute également sur le marché des broutards. Ceux-ci restent prisés des acheteurs étrangers et leur cours augmente fortement, ce qui maintient l'activité des éleveurs naisseurs. Ainsi, outre des contraintes techniques et de filière, le potentiel de développement de l'engraissement est tempéré par la dynamique du marché des broutards.

Diminution régulière du cheptel allaitant

Le cheptel bovin régional compte 628 000 vaches allaitantes en 2024 (moyenne annuelle), soit 17 % du cheptel français. Il diminue de 7 % entre 2018 et 2024 (figure 1), de manière assez régulière de 2018 à 2023 puis plus atténuée depuis octobre 2023. Le profil national est plus accentué, la diminution du cheptel entre 2018 et 2024 est de 10 %. Cette décapitalisation engendre de moindres naissances, limitant d'autant le potentiel de production de broutards ou d'engraissement.

L'Allier, le Cantal, le Puy-de-Dôme et la Loire hébergent 79 % du cheptel régional allaitant (figure 2). Ces départements perdent de 6 à 10 % de leur cheptel en 6 ans, tandis que les autres départements voient leur effectif al-

laitant diminuer moins rapidement, voire très légèrement augmenter.

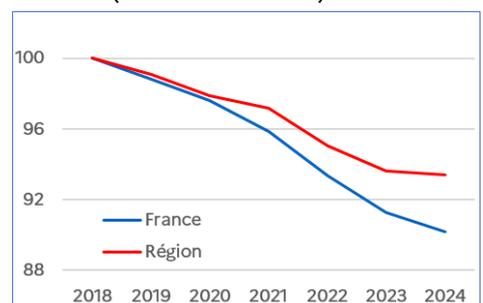
Diminution accélérée des naissances allaitantes en 2023 et 2024

Les naissances de veaux mâles allaitants suivent globalement la même tendance baissière que les vaches allaitantes (figure 3) : - 13 % entre 2018 et 2024. L'accélération constatée en 2023 et 2024 est probablement liée aux maladies vectorielles MHE et FCO et pénalise là aussi le potentiel de production de broutards ou d'engraissement. Le manque prononcé de naissances ces deux dernières années coïncide avec la diminution des exportations de broutards. Compte-tenu du délai de croissance entre la naissance et l'export des broutards, qui est en majorité de 7 à 12 mois, il est probable que les exportations conti-

nueront de nettement diminuer durant encore plusieurs mois.

Le profil national des naissances de bovins mâles allaitants est sensiblement identique au profil régional. La baisse prononcée en 2019 est due à une forte sécheresse.

Figure 1 - Cheptel de vaches allaitantes (base 100 en 2018)



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes et France / moyennes annuelles - Source : BDNI

Exportations de bovins mâles en nette diminution depuis 2022

Les bovins vivants exportés sont pour les deux tiers des broutards. L'Italie est le principal client de la France, ce pays représente 62 % de l'ensemble des exportations de bovins vivants. Les engraisseurs italiens apprécient la génétique française. Les exportations totales ont légèrement augmenté jusqu'en 2021 (+ 5 % en 3 ans) puis ont décroché à partir de 2022, perdant 17 % en 3 ans (figure 4). Le profil national est identique à celui de la région, qui représente 29 % des exportations nationales.

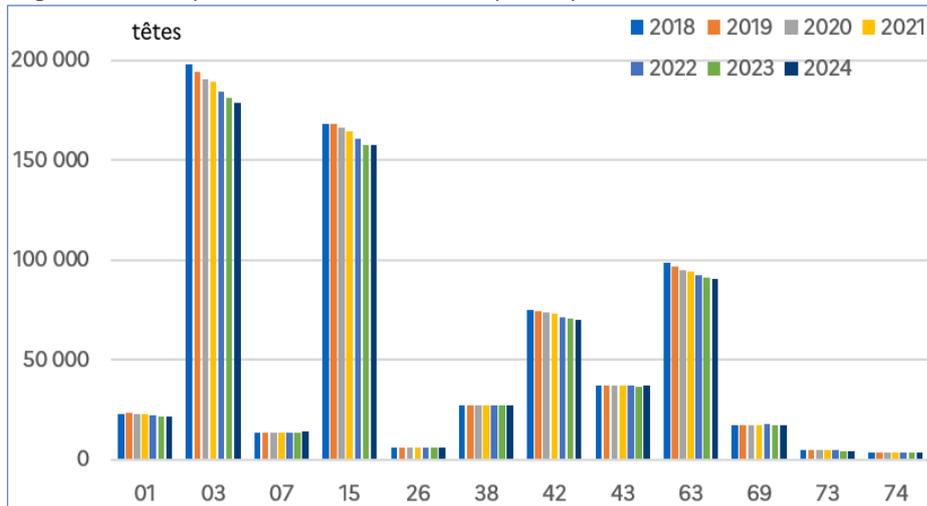
Sur la même période, les cours des broutards suivent exactement la tendance inverse, la diminution de l'offre stimulant les prix (figure 5). Les cours perdent 6 % entre 2018 et 2021 puis gagnent 48 % entre 2021 et 2024. L'Italie reste attachée à la qualité des broutards français, y compris à des prix élevés et pour des volumes plus faibles.

Le profil départemental des exportations est similaire à celui des effectifs de vaches allaitantes (figure 7). L'Allier, le Cantal, la Loire et le Puy-de-Dôme représentent 84 % des exports régionaux. Le nombre de broutards sortant des exploitations diminue fortement depuis 3 ans pour l'Ain (- 62 %) et l'Allier (- 24 %) tandis que le ralentissement est moins prononcé pour les autres départements.

Une tendance à l'augmentation de l'engraissement, mais des effectifs limités

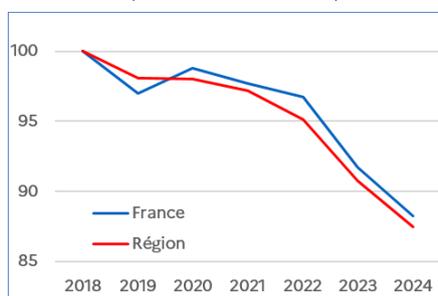
Si les effectifs de bovins de boucherie mâles de 12 à 24 mois engraisés dans la région (34 000 en 2024) sont sans commune mesure avec le nombre de broutards mâles exportés (178 000, voir figure 8), la tendance est à leur augmentation (figures 6, 9 et 10). En effet, après une forte diminution en 2019 du fait d'une importante sécheresse, le nombre de jeunes bovins de bouche-

Figure 2 — Cheptel de vaches allaitantes par département



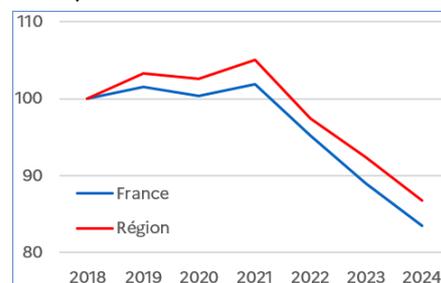
Champ : Auvergne-Rhône-Alpes / moyennes annuelles - Source : BDNI

Figure 3 — Naissances de mâles allaitants (base 100 en 2018)



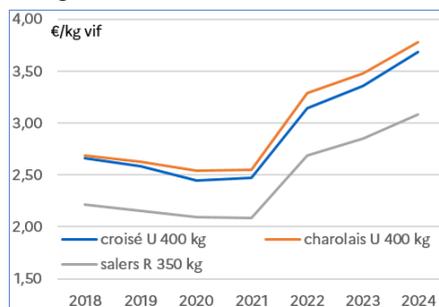
Champ : Auvergne-Rhône-Alpes et France
Source : BDNI

Figure 4 — Exportation de mâles vivants de 6 à 18 mois (base 100 en 2018)



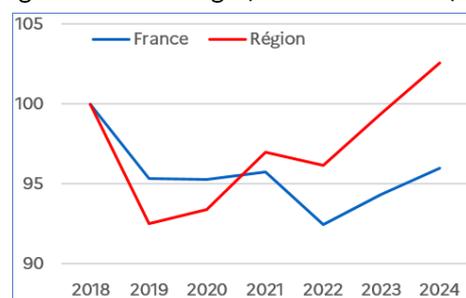
Champ : Auvergne-Rhône-Alpes et France
Source : BDNI

Figure 5 — Cours des bovins maigres (mâles)



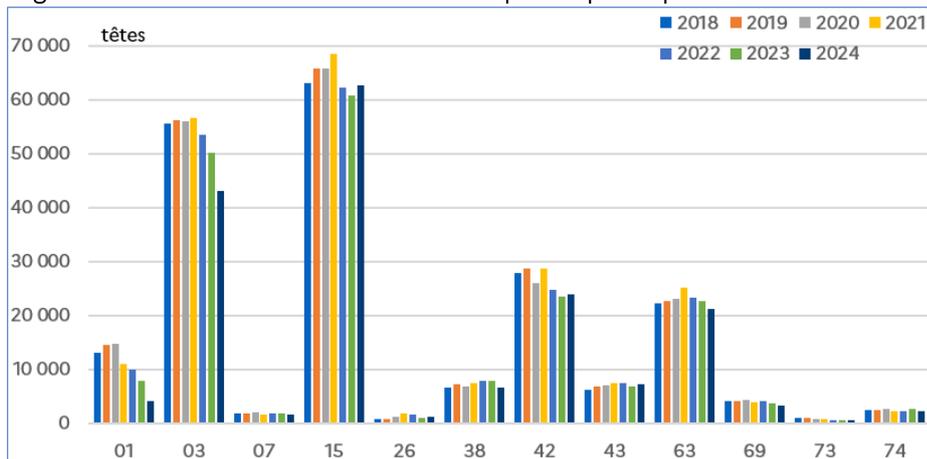
Sources : commissions de cotation des broutards de Clermont-Ferrand et Dijon

Figure 6 — Mâles de 12 à 24 mois engraisés en élevage (base 100 en 2018)



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes et France
Source : BDNI

Figure 7 — Mâles vivants de 6 à 18 mois exportés par département



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes - Source : BDNI

rie engraisés dans la région augmente de 11% entre 2019 et 2024 (figure 6), pour retrouver en 2024 un niveau supérieur à 2018. Le profil national n'est pas le même qu'en région, la tendance étant à une diminution entre 2018 et 2022 puis une légère reprise de l'engraissement à partir de 2023 (+ 3,8% en 2 ans).

La région représente 29% des exportations nationales de broutards en 2024 mais seulement 5% de l'engraissement de jeunes bovins mâles.

Le nombre de bovins engraisés est très variable selon les départements (figure 11). L'Allier occupe une place majeure tant pour l'export de broutards que pour l'engraissement de jeunes bovins. L'Ain et l'Isère sont également deux départements importants pour l'engraissement tandis qu'ils ne représentent pas une part importante des exports de broutards ni des naissances. Les broutards de la région proviennent à 35% du Cantal tandis que l'engraissement dans ce département ne représente que 4% du total régional.

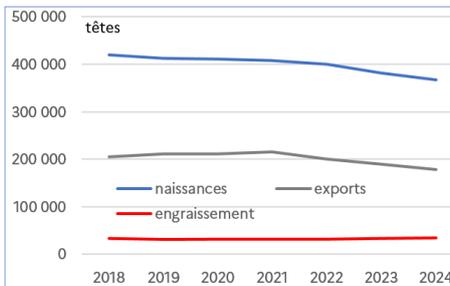
Ces profils départementaux correspondent assez bien aux surfaces de prairies permanentes disponibles et à la production de maïs fourrage. En effet, les surfaces importantes de prairies permanentes correspondent aux fortes productions de broutards. Inversement, les productions de maïs fourrage sont assez bien associées à l'engraissement de bovins. L'Ain, l'Allier et l'Isère produisent 39% du maïs fourrage régional et 65% des jeunes mâles engraisés. La surface agricole utile des exploitations du Cantal est composée à 85% de prairies permanentes, en grande majorité en zone de montagne, et les broutards produits représentent 35% du total régional (voir cartes en annexe).

Engraissement bovin français et reprise de l'exportation de viande bovine en 2024

Ces tendances régionales d'exportation de broutards et d'engraissement sont liées à la demande européenne en viande bovine, notamment en jeunes mâles, qui se maintient tandis que l'offre se restreint. La production européenne totale de viande de jeunes bovins mâles pour la période de janvier à octobre 2024 diminue de 4% par rapport à 2023. Cette offre en diminution incite la France à développer l'engraissement (la France est le pre-

mier pays d'Europe pour la production de viande bovine, elle contribue à hauteur de 21% à la production européenne, pour la moyenne des 5 dernières années). Cette légère augmentation de l'engraissement bénéficie au marché intérieur français, en limitant les importations, en permettant d'améliorer la balance commerciale en 2024 (figure 12) et en stabilisant la part des importations dans la consommation à 22% (figure 13).

Figure 8 - Naissance, export de broutards et engraissement en région



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes - Source : BDNI

Figure 9 - Ratio engraissement / export en région

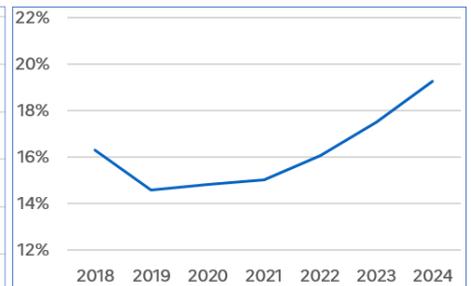
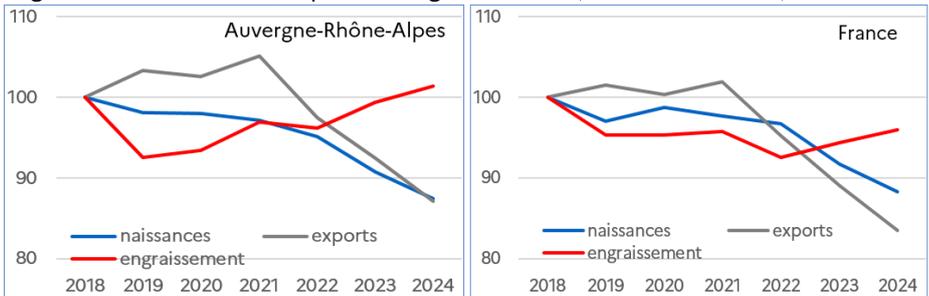
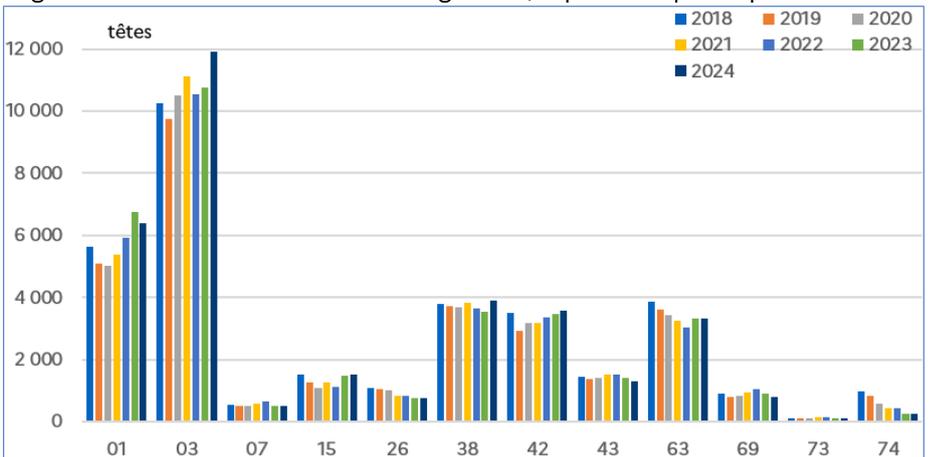


Figure 10 — Naissance, export et engraissement (base 100 en 2018)



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes et France - Source : BDNI

Figure 11 — Mâles de 12 à 24 mois engraisés, répartition par département



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes - Source : BDNI

Très forte hausse de prix de la viande bovine et diminution lente et régulière de la consommation

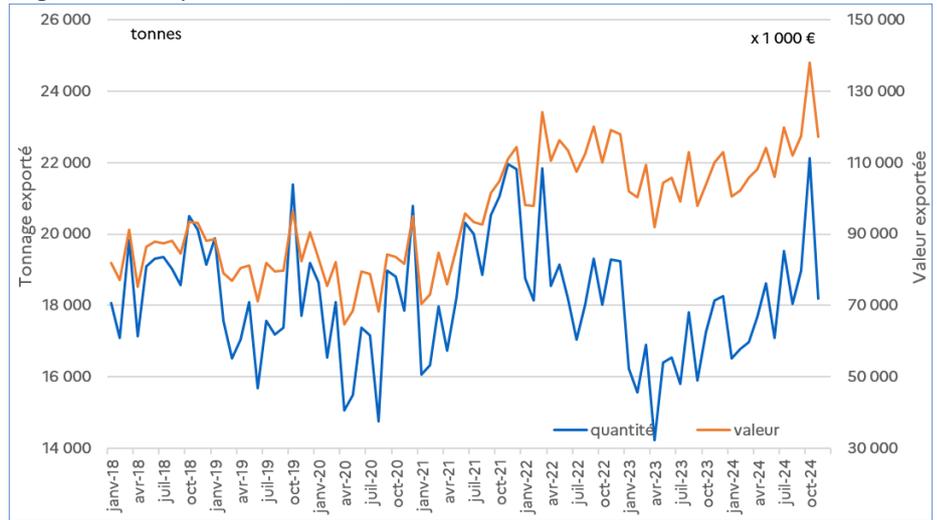
La France produit 18 % de la viande bovine européenne, l'Allemagne 13 %, l'Italie 12 % et l'Espagne 11 %. Dans un contexte de déséquilibre persistant entre offre et demande, les prix européens du jeune bovin engraisé augmentent fortement et de manière quasiment continue depuis près de deux ans. Entre juillet 2023 et mars 2025, les prix du jeune bovin U augmentent de 24 % dans le bassin français centre-est, de 27 % en Italie, de 40 % en Espagne et de 45 % en Allemagne.

Ces hausses de prix n'évoluent toutefois pas de manière identique au manque de produit. En effet, la production française de viande bovine diminue de 12 % entre 2018 et 2024 et la consommation moyenne perd 10 % sur la même période, passant de 23,3 kg par habitant et par an en 2018 à 21 kg en 2024 (figure 16). La demande à l'exportation contribue à soutenir les marchés, face à une offre en baisse, permettant de faire face à des charges en forte hausse à partir de septembre 2021 (+ 28 % en 14 mois). Ces dernières se stabilisent en 2023 puis diminuent de 3 % en 2024 tandis que les cours augmentent moins vite.

Un contexte économique favorable à l'engraissement mais aussi aux broutards

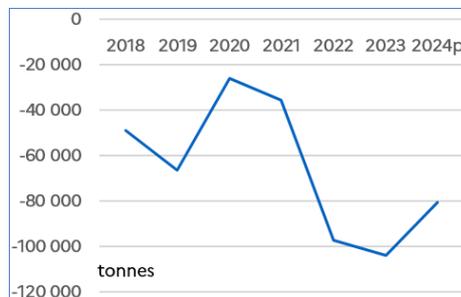
La décapitalisation régulière et la baisse accentuée des naissances liées aux maladies vectorielles impactent les disponibilités en broutards et en bovins destinés à l'engraissement. Face à cette diminution régulière et en partie structurelle de l'offre et dans un contexte de croissance des charges, les cours de toutes les catégories de bovins, tant en maigres qu'en bovins de boucherie, augmentent fortement depuis 2022.

Figure 11 — Exportation française de viande bovine



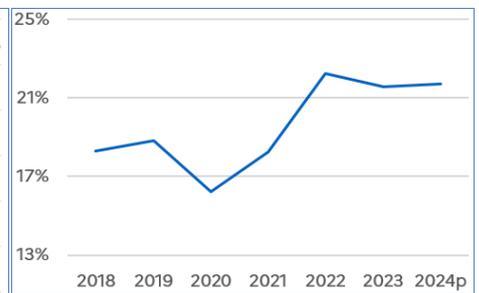
Champ : France entière - Source : DGDDI

Figure 12 - Balance commerciale de la viande bovine



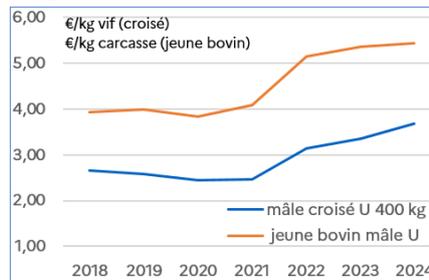
Champ : France
Source : DGDDI

Figure 13 - Part des importations dans la consommation de viande bovine



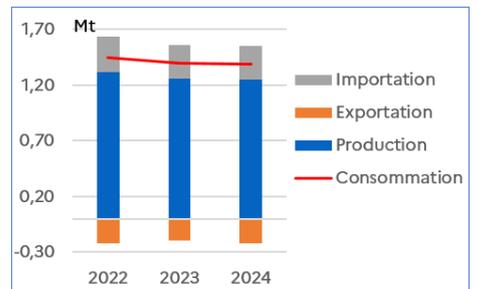
Champ : France
Source : DGDDI, Agreste

Figure 14 - Prix du broulard croisé (sortie ferme) et du jeune bovin engraisé (entrée abattoir)



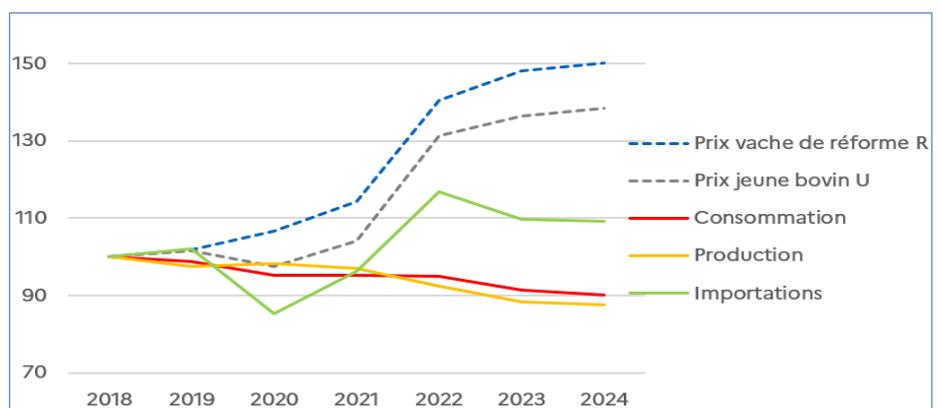
Champ : France
Source : Agreste, FranceAgriMer

Figure 15 - Consommation apparente



Champ : France
Source : DGDDI, Agreste

Figure 16 - Evolution de la production nationale de viande bovine, de sa consommation, de ses importations, du prix du jeune bovin U et de celui de la vache de réforme R (base 100 en 2018)



Champ : France entière - Sources : DGDDI, Agreste, FranceAgriMer

Le prix du jeune bovin de boucherie U a augmenté de 33 % entre 2021 et 2024. Celui du broulard croisé U a augmenté de 49 % sur la même période (figure 14).

Dans ce contexte de prix élevés du broulard, les éleveurs traditionnellement naisseurs ne sont pas très incités à développer l'engraissement. Par ailleurs, même si une partie de l'engraissement peut se faire à l'herbe, ce dernier nécessite des conditions

structurelles spécifiques. Un accès aux céréales et au maïs fourrage, de préférence produits sur place ou à proximité, à des bâtiments, à une structuration locale de la collecte et de l'abattage des animaux sont nécessaires. Dès lors, parmi les éleveurs naisseurs, seuls ceux pour lesquels l'engraissement est accessible sans trop d'obstacle et qui en tirent un bénéfice financier peuvent envisager de développer cette activité complémentaire.

Les jeunes bovins engraisés localement correspondent à des broulards qui ne seront pas exportés. Les prix très élevés du broulard ces dernières semaines peuvent amener à hésiter entre exportation et engraissement.

Si ces prix du maigre devaient rester très élevés durant les prochains mois, il est possible qu'ils limitent l'engraissement en France.

Prix records des broulards en France depuis l'automne 2024

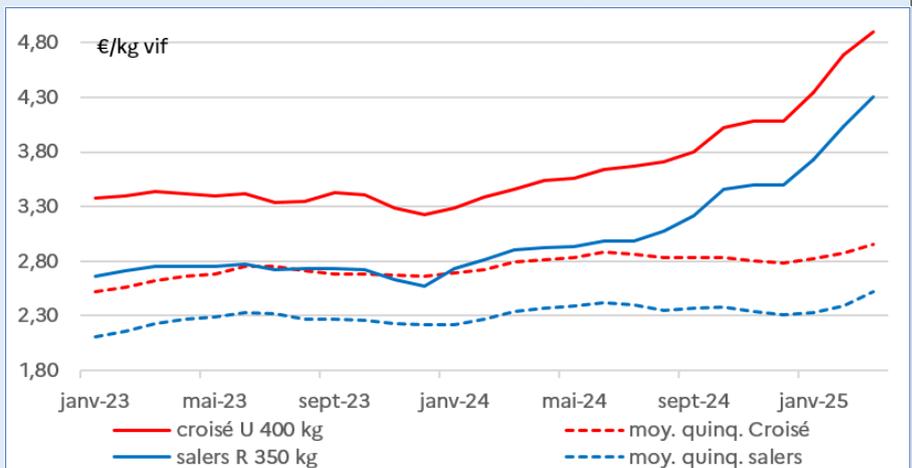
Les cours des broulards étaient déjà très élevés et ont atteint des records durant l'automne 2024, finissant l'année à 4,08€/kg pour le croisé U 400 kg et à 3,50 €/kg pour le salers R 350 kg, soit une hausse respective de 26 % et 30 % sur un an pour les races rustiques de la région. Toutes les catégories de broulards, tant mâles que femelles, évoluent de la même manière. Les cours continuent d'augmenter et atteignent 4,80 €/kg pour le croisé et 4,20 €/kg pour le salers début mars 2025, soit une hausse respective de 39 et 45 % sur un an et une hausse de 66 et 62 % sur 3 ans.

L'écart de prix entre croisé et salers oscillait entre 15 et 20 % du prix du croisé jusqu'en fin d'été 2024. Il est de 14 % début mars 2025, montrant la dynamique d'achat et les faibles disponibilités, permettant la valorisation des animaux traditionnellement moins bien conformés.

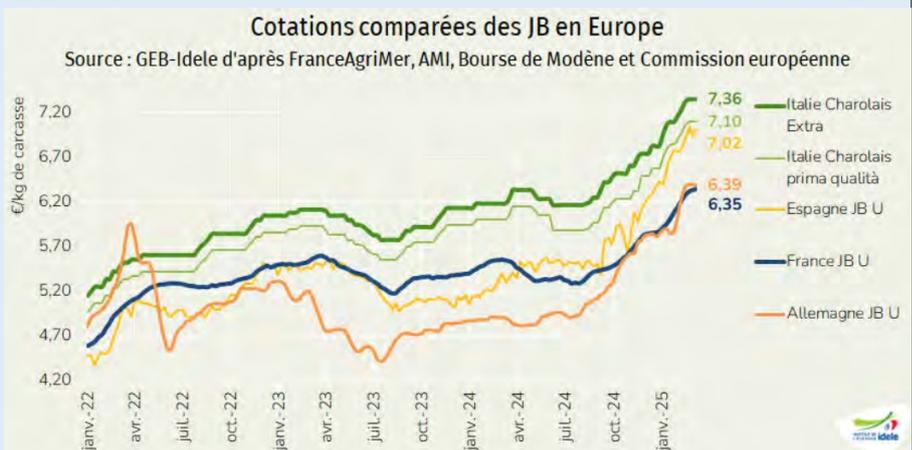
Prix records de la viande de jeune bovin en Europe

Les cours des broulards sont tirés vers le haut par l'offre limitée et par les prix de la viande bovine, dont la moyenne européenne augmente de manière continue depuis septembre et de manière encore plus pronon-

Prix du broulard croisé U 400 kg et salers R 350 kg



Source : commission de cotation des broulards de Clermont-Fd



cée depuis début décembre.

Les hausses de prix du jeune bovin sont de 16 % sur un an en Italie pour le « prima qualità » charolais, de 16 % également en Pologne, de 27 % en Allemagne, de 29 % en Espagne. Les cours britanniques et nord-américains suivent la même tendance.

Solidité de l'élevage naisseur de montagne et variabilités selon les départements

Finalement, la filière d'élevage naisseur est solide en zone de montagne lorsque les prix sont rémunérateurs, tandis que l'activité d'engraissement y est plus fragile, nécessitant des investissements matériels et une structuration aval spécifique. L'ancrage de la filière naisseur en zone de montagne reste relativement forte même lorsque les prix du broutard sont moins rémunérateurs, du fait de conditions d'élevage plus adaptées que pour l'engraissement.

Les tendances départementales sont assez divergentes pour ce qui concerne l'export de broutards et l'engraissement de jeunes mâles :

- l'Ain et l'Allier perdent beaucoup de broutards mais développent l'engraissement,

- la Loire évolue du broutard vers l'engraissement,

- le Cantal peine à maintenir les broutards et développe très peu l'engraissement,

- l'Isère est assez peu concerné par le broutard mais maintient l'engraissement,

- le Puy-de-Dôme semble légèrement évoluer vers l'engraissement depuis 3 ans,

- le peu d'engraissement observé dans la Drôme et la Haute-Savoie diminue de manière régulière et sensible.

Ces spécificités départementales sont illustrées dans les deux cartes présentées en annexe ci-après.

L'élevage de broutards est présent dans l'ouest de la région, en zone de montagne et avec une part de prairies permanentes relativement im-

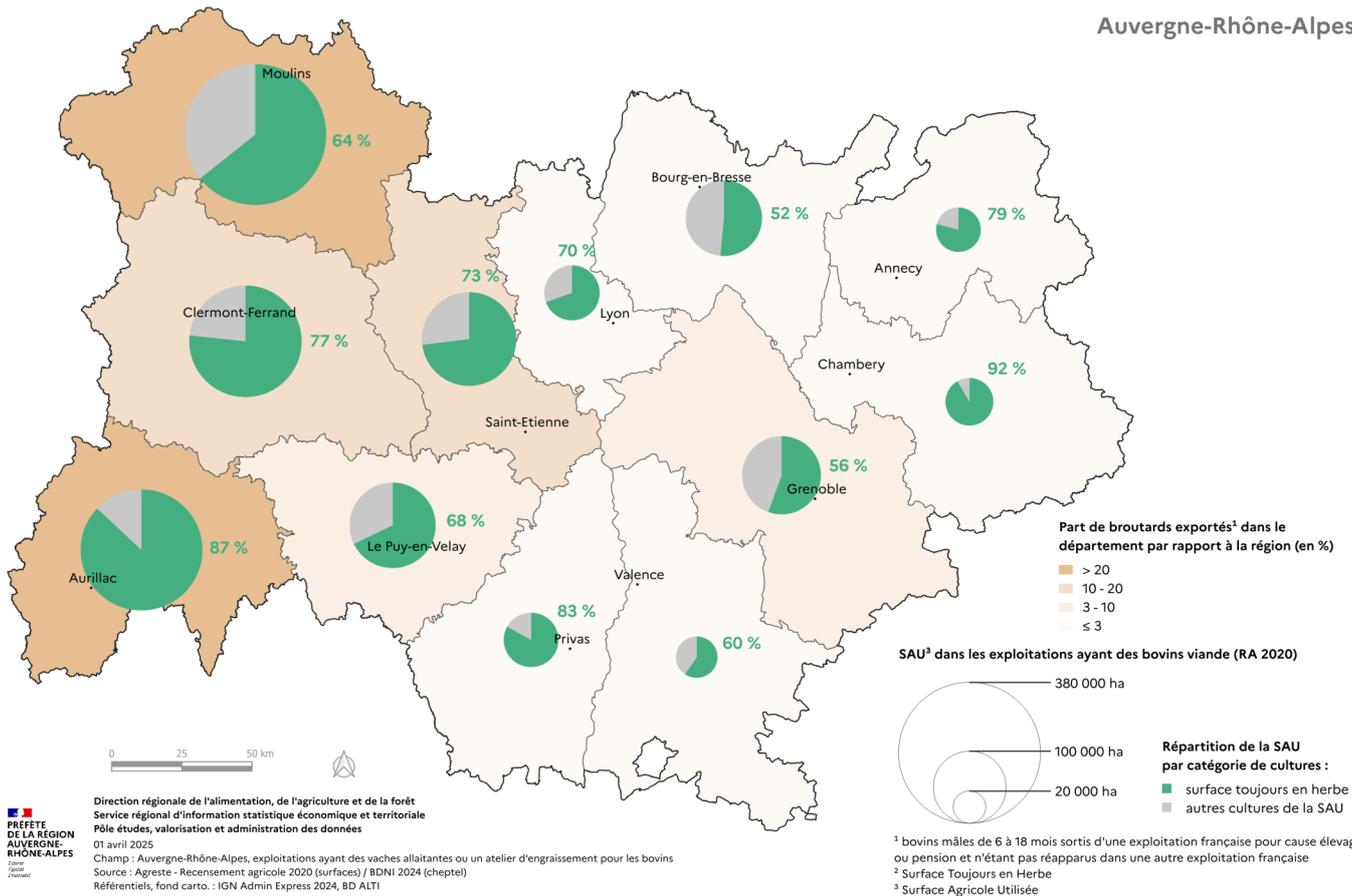
portante. Les prairies des deux départements savoyards sont consacrées à la production de lait plutôt qu'aux broutards.

Par ailleurs, la production de jeunes bovins de boucherie est facilitée par l'accès au maïs fourrage et se retrouve plutôt en plaine et piémont. La production de maïs fourrage irrigué dans le département du Rhône bénéficie aux zones limitrophes de l'Ain et de l'Isère.

■ David Drosne

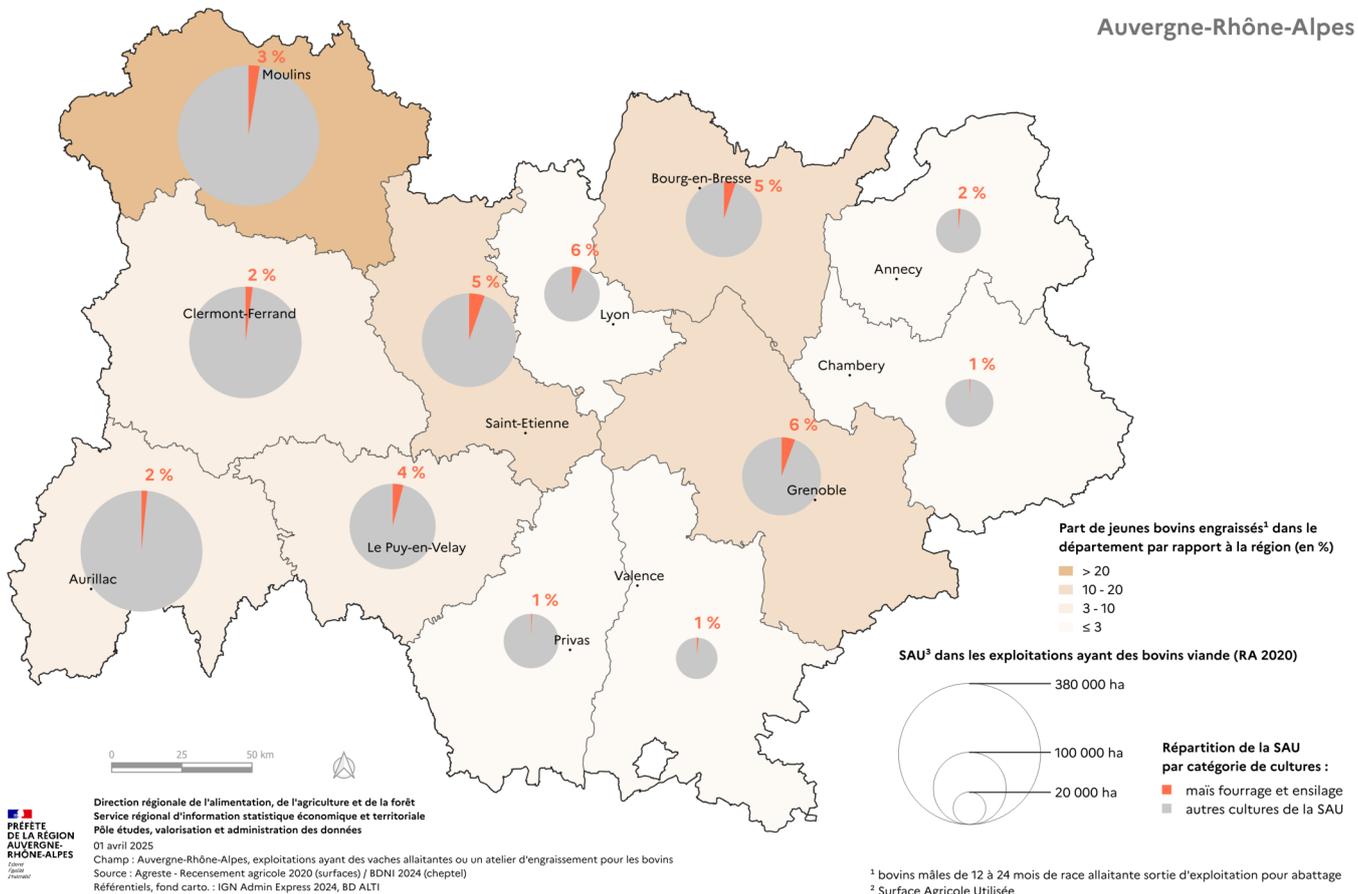
BROUTARDS EXPORTÉS EN 2024 ET PART DE LA STH DANS LA SAU

Auvergne-Rhône-Alpes



JEUNES BOVINS ENGRAISSÉS EN 2024 ET PART DU MAÏS FOURRAGE DANS LA SAU

Auvergne-Rhône-Alpes



Définitions retenues dans ce focus

- broutard : bovin mâle de 6 à 18 mois non engraisé (bovin maigre)
- broutard exporté : bovin mâle de 6 à 18 mois sorti d'une exploitation française pour cause d'élevage ou de pension et n'étant pas réélevé dans une autre exploitation française
- jeune bovin : bovin mâle de 12 à 24 mois engraisé dans une exploitation française et prêt à être abattu (bovin de boucherie)

Méthodologie

Choix des catégories de bovins étudiées

Afin de rendre les naissances, les exportations et l'engraissement relativement comparables, seules les catégories suivantes de la BDNI sont retenues :

- nombre de naissances de mâles allaitants
- nombre de mâles vivants de 6 à 18 mois exportés
- nombre de mâles vivants de 12 à 24 mois engraisés en élevage et sortis d'élevage pour abattage

Champ de l'étude

Région Auvergne-Rhône-Alpes et France entière.